

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

Le service de restauration est ouvert en continu :

Les lundi-mardi-jeudi-vendredi

De 11h à 13h30

Le mercredi de 11h à 13h15

Un système de carte magnétique permet l'accès au restaurant scolaire pour tous les élèves. Cette carte magnétique leur servira également de carte de lycéen et leur permettra l'accès au portillon situé à l'entrée principale du lycée.

En cas de perte, une nouvelle carte sera facturée **4.50 €**

LA CARTE EST PERSONNELLE ET DOIT COMPORTER OBLIGATOIREMENT LES NOM ET PRENOM DE L'ELEVE ET UNE PHOTO.

LE PRÊT OU L'ÉCHANGE DE CARTE EST STRICTEMENT INTERDIT.

L'accès au restaurant scolaire se fait exclusivement sur présentation de la carte. En cas d'oubli, un distributeur de cartes repas à usage unique au prix de **7.80 €** est à la disposition des élèves à l'intendance – service de restauration.

Les élèves ont la possibilité de choisir entre les plats cuisinés (multi-choix) ou la grillade, en badgeant sur l'une des trois bornes situées à l'entrée de la restauration. La grillade est accessible aux élèves uniquement **1 fois par semaine**, à raison de 200 repas par service.

L'établissement est engagé dans une démarche de qualité en utilisant le plus possible des produits frais et en valorisant les fabrications « maison ». Dans ce cadre, les élèves ont accès à un menu équilibré composé de la façon suivante : 1 soupe fraîche (accès en self-service), 1 entrée (préparée ou en salad'bar), 1 plat principal, 1 dessert et 1 fruit.

Le prix du repas élèves est de **3.41 €** (tarif fixé par le Conseil Régional et révisable au 1^{er} septembre).

Lors de l'inscription ou de la réinscription, vous joindrez à votre demande un chèque de 34.10 € (correspondant à 10 repas) à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable du Lycée Angellier Dunkerque (vous noterez au dos du chèque les nom, prénom de l'élève, le niveau d'études auquel il s'inscrit ainsi que sa classe actuelle et son numéro de badge en cas de réinscription).

Durant l'année scolaire, les élèves déposeront dans la boîte aux lettres de l'intendance – service de restauration – leur chèque avec au dos l'inscription de leurs nom, prénom et n° de carte.

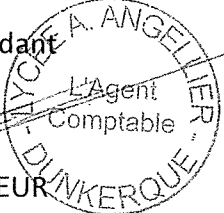
Les élèves désirant payer en espèces doivent obligatoirement se présenter à l'intendance – service de restauration – avant 10h15 afin d'obtenir un reçu.

Les chèques et espèces déposés avant 10h15 seront crédités instantanément sur le compte de l'élève.

Vous avez également la possibilité de consulter et de recharger le compte de votre enfant par carte bleue directement de chez vous par le biais d'un accès internet sécurisé. A cet effet, le service d'intendance vous délivrera un login et un mot de passe personnels.

Afin que chaque élève puisse connaître la situation de son compte, un ticket sera délivré à chaque passage. Une borne en libre-service, située à l'entrée du foyer, permet également de consulter le solde de la carte.

L'Intendant
L'Agent
Comptable
L.VASSEUR



Le Proviseur
Gilles FERYN
G.FERYN

